

## Habitat adapté et prise en compte des activités économiques

Articuler logement et économie ne va pas de soi, alors qu'une grande partie de l'activité de production a quitté le centre-ville pour sa périphérie. Ce mouvement a pu confirmer la théorie d'un urbanisme fonctionnaliste, théorisé par Le Corbusier, qui opère une séparation entre le logement et l'activité économique. L'éloignement en périphérie urbaine, dans des zones dédiées, a contribué à l'invisibilisation de l'activité de production.

### Comment concilier activités économiques indépendantes à domicile et opérations de (re)logement ? Faut-il intégrer cette notion ?

La notion d'habitat adapté qualifie des opérations publiques d'aménagement, ou de construction, associées à une démarche adaptée. Elles sont destinées à des ménages, pour partie du voyage, rencontrant des difficultés non seulement économiques mais aussi relatives à leurs besoins non satisfaits dans le logement ordinaire<sup>1</sup>. Ce sont des opérations qui prennent en compte l'habitat mobile et permettent son maintien. L'enjeu principal auxquelles se heurtent les collectivités est celle de la pratique d'activités de recyclages soumises à une réglementation très contraignante lourde et onéreuse des installations classées.

Cette fiche aborde les opérations de (re)logement prenant en compte les activités économiques des Gens du voyage. Les activités suivantes sont abordées : recyclage de matériaux, BTP, vente sur les marchés et celles autour des espaces verts.

### Pourquoi et comment prendre en compte les activités des Gens du voyage dans une opération d'habitat adapté ?

L'impossibilité pour les ménages de pratiquer leurs activités professionnelles peut remettre en question la viabilité de l'opération : pertes des ressources des ménages et donc impossibilité de payer le loyer et les charges, investissement de l'espace public ou bien des risques pour l'environnement et la santé des habitants et des riverains.

#### L'activité des ménages doit être abordée dès le début de la démarche de relogement adapté soit dès le diagnostic.

Les sujets à aborder dans le diagnostic sont les suivants :

- Identification des activités et de leur part de formel et d'informel.
- Risques sanitaires et environnementaux.
- Localisation et surfaces actuelles des activités.
- Nombre de véhicules dédiés à l'activité économique et fonctions (collecte de matériaux, stockage de marchandises, etc.).
- Stockage : bâti, mode et gestion, objets.

<sup>1</sup> Fnasat-GdV. *Habitat permanent en résidence mobile. Analyses et actions du réseau Fnasat-Gens du voyage* ; Glossaire, p.108 ; 2016

- Niveau de formation des professionnels et gestion de leur activité.
- Quels sont les besoins exprimés ? Quel accompagnement est nécessaire ?

**Le diagnostic permet de déterminer si le projet d'habitat adapté doit inclure des aménagements dédiés à l'activité économique et/ou un accompagnement des ménages.**

Ces aménagements peuvent être divers :

- Des places de stationnement supplémentaires pour les fourgons et utilitaires.
- Des espaces de stockages sécurisés de type boxes ou garages pour les marchandises ou les outils.
- Des espaces de stockage pour les matériaux recyclés. Ces activités nécessitent de stocker et d'accumuler plusieurs jours de collecte avant de pouvoir solliciter l'opérateur suivant. Ils servent à démonter, trier et démolir les matériaux.
  - Les installations d'une superficie supérieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> et inférieure à 1 000 m<sup>2</sup> doivent être déclarées. Afin de limiter leur impact environnemental, les exploitants de ces installations doivent notamment respecter les prescriptions techniques de l'arrêté ministériel du 6 juin 2018<sup>2</sup>. En l'absence d'une structure de gestion, les infractions pourraient être répercutées sur le propriétaire du terrain (collectivité, HLM...).

En termes d'accompagnement, une diversité d'actions peut être proposée : orientation vers des formations (par exemple pour la gestion administrative des activités) ou vers la validation des acquis d'expériences (VAE), aide à l'obtention des agréments administratifs, sensibilisation aux risques professionnels et sanitaires, proposer des moyens de protection, aide à la reconversion professionnelle si la personne le souhaite. La régularisation des activités économiques appelle une action, en tant que telle, qui doit être articulée à l'accompagnement.

## Recommandations

- Les activités polluantes tel que le recyclage des matériaux doivent être éloignées des espaces d'habitation tout en restant accessibles.
- Permettre la fermeture de ces espaces : clôtures et couverture. Autoriser la privatisation partielle des équipements.
- Réglementer ces espaces de travail par un règlement intérieur.
- Insister sur l'interdiction nationale de brûler les matériaux.

## Ressources

AGSGV 63	L'inclusion sociale et professionnelle des gens du voyage dans la filière du recyclage des métaux (2018). Consultable en ligne : <a href="https://fnasat.centredoc.fr/doc_num.php?explnum_id=1497">https://fnasat.centredoc.fr/doc_num.php?explnum_id=1497</a>
Études tsiganes n° 64	<i>L'économie des Gens du Voyage en France</i> - 4 <sup>e</sup> trimestre 2017

<sup>2</sup> Arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2718 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Consultable en ligne : <https://cutt.ly/wRwDis5>

## Exemples

Le lotissement des « Floralines » à Irigny dans le Rhône comprend huit pavillons (du T2 au T4) ; l'opération visait à reloger les familles présentes depuis plusieurs années dans la commune. Initialement les familles s'étaient déjà aménagé un espace dédié au ferrailage. Le projet a donc prévu une aire de stockage mise à la disposition de personnes, en statut micro-BIC ou auto-entrepreneur (condition d'entrée), qu'elles utilisent pour trier et stocker des métaux avant revente. L'aire permet le stationnement des véhicules et le stockage ponctuel des matériaux, elle est équipée d'un séparateur à hydrocarbures au niveau de l'écoulement des eaux pluviales avec une alarme et d'un sol en enrobé. L'espace est situé à l'entrée de la résidence.

Le rapport de l'AGSGV 63 met en exergue un autre exemple dans le Rhône, pages 89-90, d'aménagement dédié à l'activité économique.

Une autre expérience, à Rezé en Loire-Atlantique, a permis de réunir sept voyageurs dans un groupement d'intérêt économique (GIE). Une convention permet aux voyageurs de récupérer la ferraille dans la déchetterie. Une présentation complète est consultable à cette adresse :

<http://www.fnasat.asso.fr/lettreInfo/FnasatInfo1/ART7Fnasat-infoFocusSRI.pdf>